

REGLEMENT ET RENSEIGNEMENTS CAMPING

Emplacements :

Le bureau est ouvert de 8 h 00 à 10 h et de 18 h 30 à 19 h 30.

S.V.P. ne dérangez pas les propriétaires pendant leur temps de repos.

Chaque jour, vous pouvez commander votre pain à l'accueil, pour le lendemain. Livraison du pain : 8h. Tarifs du Boulanger.

Les portes du camp sont fermées de 22h à 7h sauf juin, juillet, août de 23h à 7h30.

Pour tout dépassement d'horaire, vous laisserez votre véhicule à l'entrée du camping, afin de ne pas gêner le sommeil des autres campeurs.

Circulation dans le camp

Roulez très lentement, bien à droite. Respectez les panneaux de signalisation.

Blocs sanitaires

Le camp met à votre disposition des blocs sanitaires avec eau chaude sans interruption.

Respectez la propreté des installations que nous mettons à votre disposition. Pensez à éteindre les lumières. Signalez au bureau les dégradations que vous constatez.

Accompagnez vos jeunes enfants et surtout ne les laissez pas jouer dans les blocs sanitaires.

Il est interdit d'utiliser les douches, bacs à vaisselle et à linge de 22h00 à 7h30.

Lave-linge avec monnayeur, jetons à prendre à l'accueil.

Tennis Municipal

Les campeurs y ont accès gratuitement. Consultez le règlement et tableau d'inscription. Demandez les clés au bureau.

Boulodrome

Un terrain, éclairé **jusqu'à 22h**, est à la disposition des campeurs.

Electricité

Le camp distribue du courant 220 v. Des prises spéciales sont remises pour le raccordement des caravanes. Puissance maximale : 5 amp. Les prises spéciales doivent être rapportées au bureau lors du départ. Une caution de 15 euros, rendue au départ, est perçue à l'arrivée. **Munissez-vous d'une rallonge de 50 mètres.**

Eau potable

A prendre aux robinets des bornes en ciment des emplacements et à tous les robinets des sanitaires. Veuillez ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Visiteurs

Le campeur peut recevoir occasionnellement un ou des visiteurs, après en avoir informé les propriétaires. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit sera tenu d'acquitter auparavant une redevance fixée à 2 euros par personne. Au delà de 2 heures, le forfait s'élèvera à 4 € par personne (il s'agit ici d'éviter tout abus !). Les véhicules des visiteurs doivent être garés à l'entrée du camping (face aux panneaux d'accueil). L'accès à la piscine est interdit aux visiteurs.

Animaux

Acquittent une redevance. Ils ne doivent pas circuler librement dans le camping, souiller les emplacements, ni gêner les voisins.

Bruit

Ne gênez pas vos voisins par le son de vos appareils de radio, de vos éclats de voix ou instruments de musique, même pendant la journée. Le silence total est exigé de 22h à 7h30.

Départs

Les places doivent être libérées pour 12h.

Piscine

Les consignes de sécurité et de propreté doivent être respectées (contrôles sanitaires réguliers). Les shorts de bain sont strictement interdits (slips de bain uniquement). Les bateaux gonflables, matelas pneumatiques et autres objets encombrants sont interdits dans le bassin. La piscine est ouverte de 9h à 19h.

Tout manquement au règlement pourra entraîner votre renvoi immédiat.

Nous vous remercions d'avoir choisi de séjourner aux Chadenèdes et vous souhaitons un agréable séjour.